

Association Bancs Publics
12 rue du 8 mai 1945
34200 SETE
Email : bancspublicssete@gmail.com
Tel : 06 51 97 86 35

Sète le 30 novembre 2023

à la Police de l'Eau

Lettre recommandée avec AR

DREAL OCCITANIE
A l'attention de M. Paul Chemin
Département Autorité Environnementale
Police de l'eau
520 Allée Henri II de Montmorency
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux de construction d'un parking souterrain Place Aristide Briand, des faits graves se produisent actuellement à Sète, qui nous semblent en infraction aux règles existantes.

Les faits:

- le mardi 28 novembre 2023, l'exhaure de l'eau située sous la place Aristide Briand, dans le cadre du chantier de parking, a débuté.
- le mercredi 29 novembre 2023, les pompes situées aux 4 coins de la place et reliées entre elles sont déversées dans une première cuve de stockage puis dans 2 autres cuves de décantation. Le débit étant supérieur à leur capacité, un débordement est survenu déversant le trop plein sur la chaussée de la rue du 8 mai 1945. L'inondation a été stoppée quelques heures plus tard.
- jeudi 30 novembre 2023, nous avons constaté que le compteur d'eau situé en amont de la première cuve collectant l'eau des 4 puits ne fonctionne pas, le relevé du dit compteur effectué le lundi 27 novembre est identique à celui du 30 novembre. Ce malgré un fonctionnement continue du pompage 24/24 heures.

Nous rappelons que, dans le cadre de la déclaration faite par le maître d'ouvrage de ces travaux, la SPLBT, au titre de la Loi sur l'Eau, il est prévu que le débit d'exhaure ne doit pas dépasser 30m³/heure pendant maximum 12 semaines. Le débordement observé pendant plusieurs heures en bas de la place, rue du 8 mai 1945, permet de douter que ce débit soit respecté..

Dernier point, nous émettons de larges doutes sur le lieu d'évacuation de ces eaux qui devraient se déverser dans le réseau d'eau pluviale se rejetant dans le Canal Royal. Nous n'avons constaté aucune trace visuelle de cette arrivée d'eau dans le canal. La crainte est que ces eaux soient rejetées dans les eaux usées ce qui est totalement contraire aux engagements et directives de la SPLBT et des entreprises réalisant les travaux : NGE et Spie-Batignoles.

Nous vous demandons de manière expresse que les contrôles nécessaires soient effectués en urgence pour faire respecter les règles concernant le volume du débit d'exhaure, la possibilité d'en assurer un contrôle effectif, les modalités et destination des rejets d'eau.

Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir au courant des suites que vous pouvez apporter à cette affaire.

Le président
Christophe Lalia